

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

CHARTRE DES COMITÉS DU CONSEIL

La Charte du conseil d'administration de la SADC décrit les devoirs, les rôles et les responsabilités de chaque administrateur et du conseil dans son ensemble. Nous délégons certaines activités et certains pouvoirs de décision aux comités permanents et spéciaux du conseil afin qu'ils nous aident à remplir nos fonctions, à assurer un examen exhaustif de questions clés et à mettre à profit les talents, les compétences et les connaissances de chaque administrateur en vue d'informer l'ensemble du conseil sur des enjeux susceptibles de l'intéresser ou de le préoccuper.

Le conseil est actuellement appuyé par les comités permanents suivants :

Comité d'audit

Le Comité d'audit aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gestion financière et des processus d'établissement des rapports financiers, des contrôles internes et des audits indépendants de la SADC.

Surveillance de la gestion financière

Nous examinons la conformité de la SADC aux politiques et procédures relatives aux emprunts et à l'investissement des liquidités de la SADC dans des titres à court et à long terme, et nous adressons au conseil les recommandations appropriées. Nous surveillons les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les budgets des projets importants, et nous donnons notre avis au conseil lorsque nous avons une préoccupation ou que survient un changement important. Nous examinons les rapports sur les dépenses du président du conseil d'administration, des administrateurs et des dirigeants afin d'assurer l'intégrité et la conformité aux lignes directrices du gouvernement.

Rapports financiers

Nous vérifions l'information financière pour nous assurer que tous les états et rapports sont présentés conformément aux normes et aux pratiques applicables aux sociétés d'État. Nos membres ont des connaissances en finances, et au moins un d'entre eux possède des qualifications financières. Nous approuvons les rapports financiers trimestriels de la SADC ; nous passons en revue le rapport annuel et adressons des recommandations au conseil. Nous examinons l'exactitude du processus de production et de divulgation des rapports et surveillons les conventions et les principes comptables afin de garantir la fiabilité de l'information financière de la SADC dans son ensemble.

Contrôles internes et gestion des risques

Nous surveillons l'établissement d'un cadre de contrôle interne, le respect de ce cadre et son efficacité, et recommandons au conseil les améliorations à apporter. Nous veillons à ce que la SADC dispose d'un processus pour enquêter sur les plaintes liées à l'intégrité et au comportement qui pourraient entraîner une perte ou une responsabilité pour la SADC. Nous examinons les politiques et les pratiques de gestion des risques financiers fournies par la direction et nous évaluons l'impact des risques réels ou émergents sur l'information et la divulgation financières.

Fonction d'audit interne

Nous examinons régulièrement la structure organisationnelle, le budget, les ressources et le rendement de la fonction d'audit interne. Nous évaluons et approuvons le plan annuel d'audit interne, et nous examinons les rapports trimestriels qui décrivent en détail les progrès réalisés par rapport au plan, les normes de rendement, les mises à jour du budget de fonctionnement et la mise en œuvre des plans d'action par la direction.

Nous approuvons la nomination et la destitution du chef de l'audit interne et évaluons régulièrement sa performance. Le chef de l'audit interne relève du comité sur le plan fonctionnel et de la première dirigeante sur le plan administratif afin de maintenir son indépendance par rapport à la direction.

Auditeurs externes

Nous supervisons les audits de la SADC réalisés par le Bureau du vérificateur général (BVG). Nous examinons le plan d'audit annuel externe, les dépenses connexes et les exigences en matière de service et nous adressons au conseil des recommandations. Nous examinons la lettre et le rapport du BVG sur le rapport annuel, donnons notre avis au conseil et surveillons la mise en œuvre des plans d'action par la direction. Nous avons des entretiens périodiques avec le BVG et faisons rapport au conseil sur toute question pertinente, ainsi que sur l'efficacité globale des auditeurs externes.

Examens spéciaux

Nous examinons et vérifions les critères et les plans des examens spéciaux du BVG, qui visent à fournir l'assurance raisonnable que les actifs de la SADC sont protégés et que les ressources sont gérées de façon économique et efficace, puis nous adressons au conseil des recommandations. Nous évaluons les conclusions, donnons au conseil notre avis à leur égard et les examinons avec le BVG et la direction pour assurer un suivi adéquat.

Comité de la régie de la Société et des Ressources humaines

Le Comité de la régie de la Société et des Ressources humaines aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui a trait aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), à la gouvernance, aux ressources humaines et à la rémunération.

Cadre de gouvernance

Nous sommes déterminés à faire preuve de leadership en matière de gouvernance. Nous examinons régulièrement le cadre et les instruments de gouvernance de la SADC pour nous assurer que la responsabilité, la reddition de comptes et la surveillance nécessaires sont en place pour évaluer et gérer les risques émergents. Nous examinons les mandats du conseil, de ses comités et de ses présidents pour nous assurer qu'ils reflètent continuellement les pratiques exemplaires et les besoins organisationnels.

Cadre ESG

Nous examinons la stratégie de la SADC en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et conseillons les administrateurs au sujet de ses buts et résultats visés. Nous nous assurons que cette stratégie et son cadre de mise en œuvre progressent comme prévu et permettent de reconnaître les nouvelles occasions et de leur attribuer un ordre de priorité, et nous nous appuyons sur des analyses comparatives avec nos pairs pour en tirer des enseignements.

Cadre stratégique des ressources humaines

Nous examinons le cadre stratégique régissant toutes les questions de ressources humaines à la SADC, ainsi que les plans et stratégies annuels, afin d'évaluer et de surveiller l'atteinte des principaux objectifs, les pratiques et l'efficacité de la gestion des talents, ainsi que les besoins en main-d'œuvre. Nous passons en revue les politiques, stratégies et codes principaux en matière de ressources humaines, en surveillons la mise en œuvre, recommandons des changements au conseil et surveillons régulièrement la conformité.

Plan et programmes de rémunération

Nous passons en revue et approuvons la philosophie de rémunération globale recommandée par la direction afin de nous assurer qu'elle reflète les pratiques exemplaires du secteur et qu'elle contribue à l'atteinte des objectifs de la SADC. Puis nous recommandons son approbation au conseil d'administration. Chaque année, nous examinons le régime de rémunération globale et approuvons l'enveloppe réservée aux primes de rendement annuelles des employés.

Efficacité du conseil

Nous examinons régulièrement les processus d'évaluation du rendement du conseil, de ses comités et de chacun de ses administrateurs, et nous supervisons les évaluations annuelles. Nous cernons les occasions d'apprentissage et de perfectionnement et nous y participons afin de nous assurer que les administrateurs sont au courant des tendances et risques émergents en matière de gouvernance et qu'ils peuvent s'y adapter pour répondre aux besoins de la SADC.

Présidente et première dirigeante

Nous travaillons avec la présidente et première dirigeante pour établir ses objectifs annuels, examiner son rendement et recommander au conseil sa rémunération et sa rémunération conditionnelle, conformément aux lignes directrices du gouvernement.

Dirigeants de la SADC

Nous examinons les recommandations adressées au conseil par la présidente et première dirigeante sur la nomination, le perfectionnement et la relève de tous les dirigeants de la SADC. Nous examinons la description de leurs rôles, responsabilités et pouvoirs. Nous sollicitons les commentaires des comités et fournissons des commentaires à la présidente et première dirigeante sur le rendement des dirigeants de la SADC.

Nominations au conseil et planification de la relève

Nous élaborons une stratégie en vue de jouer un rôle constructif et d'appuyer les processus de recrutement du gouvernement, notamment en déterminant d'éventuels successeurs pour les postes de président du conseil, d'administrateurs du secteur privé et de président et premier dirigeant. Nous mettons régulièrement à jour une matrice des compétences pour les membres du conseil, ainsi que les profils de responsabilisation pour le président et les administrateurs, afin de nous assurer que les candidats potentiels reflètent les besoins de gouvernance de la SADC.

Comité du risque

Le Comité du risque aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne le repérage, l'évaluation, la gestion et la déclaration des principaux risques.

Cadre de gestion des risques de l'entreprise

Nous surveillons la gestion des risques de l'entreprise (GRE) de la SADC, y compris le cadre de contrôle interne et les stratégies et politiques connexes, afin de nous assurer que les risques sont adéquatement cernés et gérés promptement, avec efficacité et efficience. Nous recevons régulièrement des rapports sur les principaux risques et les risques émergents, auxquels la SADC est exposée directement ou indirectement par l'entremise de ses institutions membres, et nous passons en revue les politiques, systèmes et contrôles en place pour gérer ces risques. Nous examinons les politiques et les pratiques de gestion des risques fournies par la direction et évaluons l'impact des risques réels ou émergents sur l'ensemble de l'organisation. Nous évaluons l'efficacité du cadre global de GRE, recommandons des changements au conseil, au besoin, et vérifions régulièrement la conformité.

Énoncé d'appétence au risque

Nous passons en revue les énoncés, tolérances et limites d'appétence au risque de la SADC et faisons des recommandations au conseil afin d'atténuer les risques et de permettre à la SADC de saisir les occasions d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Évaluation des risques liés aux institutions membres, préparation et règlement de faillite

Nous examinons la méthode d'évaluation des risques des membres, et passons régulièrement ces évaluations en revue, afin de déterminer, d'évaluer et de gérer les principaux risques auxquels la SADC est ou pourrait être exposée. Nous tenons des discussions approfondies sur les membres à risque élevé et adressons des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation, de préparation et de règlement de faillite.

Fonction interne de gestion du risque

Nous examinons régulièrement la structure organisationnelle, le budget, les ressources et le rendement de la fonction interne de gestion du risque. Nous tenons régulièrement des séances à huis clos avec le chef de la gestion du risque, qui relève directement du comité et de la présidente et première dirigeante, afin de maintenir son indépendance par rapport à la direction.

Activités

Des renseignements sur les activités du comité se trouvent dans le Règlement administratif général de la SADC.

Notre engagement

La Charte des comités a pour objectif d'établir les attentes fondamentales qui serviront à guider nos décisions et nos actions, desquelles nous devons répondre. Notre conseil d'administration examinera régulièrement le présent document, de même que la structure et le fonctionnement des comités dans leur ensemble, afin de s'assurer qu'il continue de cadrer avec les lois qui régissent la SADC, avec les circonstances et les besoins de la SADC, avec les saines pratiques commerciales et financières et avec les directives relatives à la gouvernance des sociétés d'État. La Charte des comités s'adaptera aux circonstances changeantes.

Date d'entrée en vigueur : 29 septembre 2023